



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Journée nationale de la Résistance

Question écrite n° 44070

Texte de la question

M. Maurice Janetti appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre sur la proposition de l'Association nationale des anciens combattants de la Résistance (ANACR), visant à ce que soit instituée une Journée nationale de la Résistance. Une telle initiative permettrait d'entretenir le souvenir de ceux qui ont engagé leur vie pour lutter contre la barbarie. Puisque aujourd'hui « la bête immonde » n'est pas morte, nous devons plus que jamais respecter notre devoir de mémoire, afin de préserver l'avenir des jeunes générations. Enfin, l'ANACR propose que cette journée annuelle de commémoration ait lieu le 27 mai, date anniversaire de la première réunion du CNR. Un tel symbole ne peut que servir l'objectif poursuivi. Il lui demande donc d'accéder à la requête de l'ANACR en instituant au plus vite, et si possible le 27 mai, une Journée nationale de la Résistance.

Texte de la réponse

Le combat pour la mémoire constitue pour le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre une nécessité et une priorité absolue. Les anciens combattants, les résistants, doivent être le socle sur lequel s'appuie notre conscience nationale car leur combat a été mené pour la défense de l'indépendance de la patrie, inséparable des valeurs qui sont celles de la liberté et des droits de l'homme. Toutefois, pour ce qui concerne le vœu de voir le 27 mai être célébré comme Journée nationale de la Résistance, la réalisation pratique de ce souhait se heurte à une difficulté importante, celle d'ajouter une nouvelle commémoration officielle à une date de l'année proche de la célébration d'autres événements ou fêtes légales. Le ministre observe à cet égard que le dernier dimanche d'avril, journée du souvenir de la Déportation et le 8 Mai, journée de la commémoration de la capitulation sans conditions de l'Allemagne nazie, évoquent ces moments tragiques puis glorieux de notre histoire. Le 8 Mai est aussi la journée de tous ceux qui ont permis à la patrie par leur engagement, au grand jour comme les Français Libres, ou dans le combat de l'ombre comme les résistants de la France occupée, de retrouver sa liberté et son indépendance. Tous, groupés derrière le général de Gaulle, ont prouvé que la Résistance française ne s'est pas éteinte. C'est le sens du 18 Juin. La ferveur qui doit être celle du peuple français en hommage aux morts et en souvenir de la fierté retrouvée peut difficilement s'accommoder de la multiplication éventuelle de ces journées de commémoration. C'est à juste titre que les correspondants de l'honorable parlementaire soulignent la nécessité de transmettre à la jeunesse et à l'ensemble des générations futures les leçons humaines, historiques et patriotiques qui peuvent être tirées de la Résistance. C'est tout le sens de la politique de mémoire que le ministre mène à la tête de son département ministériel. Il rappelle notamment à cet égard que les ministères de l'éducation nationale et des anciens combattants et victimes de guerre organisent chaque année, avec l'appui des enseignants et des associations de combattants, le concours national de la Résistance et de la Déportation, qui rencontre dans le monde scolaire un succès toujours croissant. C'est dans le même esprit qu'il encourage dans les collèges les programmes d'action éducative consacrés à la Résistance ainsi que les voyages d'étude sur les hauts lieux de la Seconde Guerre mondiale. Il se félicite de ce que les anciens résistants et déportés participent nombreux et de façon régulière, lorsqu'ils le peuvent ou qu'ils sont sollicités, à toutes les actions de mémoire. Il est en effet juste et indispensable que soient

a l'honneur ceux qui furent a la peine, ceux dont le temoignage est le plus parfait dementi a tous les negateurs de ces pages glorieuses de notre histoire. Le ministre ajoute enfin qu'en accord avec le chef de l'Etat un Haut Conseil de la memoire combattante va etre cree prochainement. Cette instance, placee aupres du President de la Republique, sera une autorite morale composee de personnalites indiscutables par leurs qualites au regard de la memoire historique et l'interet qu'elles portent a la conservation et a la revalorisation de celle-ci. Cette autorite morale ne saurait revetir un caractere administratif, associatif ou politique mais sera amenee a presenter au President de la Republique toutes suggestions sur ces questions qui engagent si profondement la nation.

Données clés

Auteur : [M. Janetti Maurice](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44070

Rubrique : Ceremonies publiques et commemorations

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 1996, page 5472

Réponse publiée le : 9 décembre 1996, page 6447